

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.



Buts du G.D.S.A.:

Diffuser les connaissances et pratiques sanitaires apicoles (bulletins et stages de formation aux pratiques apicoles dans le rucher école du Finistère),
contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles,
aider les adhérents par tous les moyens qui seront jugés nécessaires pour lutter efficacement contre les maladies, les parasites, les intoxications et les causes de mortalité des abeilles, sauvegarder les intérêts des adhérents, soit en contractant des assurances, soit en leur accordant des garanties particulières,
agir auprès de ses adhérents dont il est un conseiller technique pour la mise en oeuvre de solutions concertées et faciliter l'application de techniques à but sanitaire.

Structures régionales et nationales:

Au niveau de la Bretagne et du Grand Ouest, le GDSA participe aux rencontres entre les organisations sanitaires, et est membre de l'Association de Défense Sanitaire des Abeilles du Grand Ouest. Depuis l'AG 2011, le GDSA du Finistère, ainsi que ses trois homologues bretons adhèrent à GDS Bretagne dont ils constituent la section apicole.

Au niveau national, le GDSA est adhérent à la FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Apicoles Départementales).

=====